



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse de votations fédérales du 12 mars 1995

Simon Hug, Lionel Marquis, Boris Wernli

Résultats des votations	Oui	Non
Article constitutionnel sur l'agriculture	835 051 49.2%	864 871 50.8%
Révision de l'arrêté sur l'économie laitière	619 779 36.6%	1 077 135 63.4%
Révision de la loi sur l'agriculture	568 886 33.7%	1 125 183 66.3%
Frein aux dépenses	1 387 556 83.1%	277 816 16.9%
Ayant droit de vote	4 603 160	
Participation	36,9%	



Institut de recherches
Bureau de Berne, Hirschengraben 5
Case postale 6323, 3011 Berne
Téléphone 031 311 08 06, téléFax 031 311 08 19,
gfs@gfs-be.ch

**Université
de Genève**

Université de Genève, Département de science politique,
Faculté des sciences économiques et sociales
102, Boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4, Tél. 022 705 83 60

Principaux résultats des votations du 12 mars 1995

Pascal Sciarini, Lionel Marquis, Boris Wernli

Bilan des votations

Quatre objets ont été soumis au vote du peuple suisse le 12 mars 1995: trois objets concernant la politique agricole, tous refusés, ainsi qu'un article constitutionnel instituant un frein aux dépenses, accepté. L'article constitutionnel sur l'agriculture, qui devait définir les buts et les conditions-cadre de notre politique agricole, a été refusé par une très courte majorité de citoyen-ne-s (51 pour cent), mais plus nettement au niveau des cantons, 14 d'entre eux s'étant prononcé contre l'article. Quant à la révision de l'arrêté sur l'économie laitière, prévoyant la possibilité de louer ou de vendre des contingents laitiers, son refus a été plus clair (63.4 pour cent de non). Pour sa part, la révision de la loi sur l'agriculture, instituant ce qu'on a nommé les contributions de solidarité, n'a guère convaincu qu'un votant sur trois. Ces trois votes ont sévèrement sanctionné la «nouvelle politique agricole» promue par le Conseil fédéral et l'ensemble des partis fédéraux, à l'exception de la gauche et des indépendants des écologistes. Dernier objet soumis au verdict du peuple, le frein aux dépenses a été approuvé par une vaste majorité de votants (83.1 pour cent) et par tous les cantons, après avoir bénéficié du soutien de la quasi-totalité des partis. Enfin, au-delà de ces résultats, le scrutin du 12 mars a aussi été marqué du sceau de l'incompétence politique des citoyens suisses telle qu'elle apparaît dans les données à notre disposition, et à laquelle nous avons consacré une analyse séparée.

L'article constitutionnel sur l'agriculture

Fixer dans la Constitution les buts de l'agriculture suisse: telle était la proposition du gouvernement et du Parlement, en réponse à une initiative populaire (la première du genre) lancée et finalement retirée par l'Union suisse des paysans, celle-ci estimant que le contre-projet des autorités satisfaisait à ses exigences. La manière dont ce projet cherchait à intégrer plus de marché et plus d'écologie dans la politique agricole n'a pas été du goût du souverain, puisque le peuple et les cantons ont refusé l'article. Cependant, comme nous le montrons dans ce rapport, les résultats enregistrés par les trois objets sur l'agriculture sont intimement liés sur un point: ce ne sont pas tant les modalités de la «nouvelle politique agricole» des autorités qui ont été désavouées par les citoyen-ne-s suisses, mais bien davantage le manque d'ambition global de la réforme et le maintien des anciennes structures, incarnées notamment par une «bureaucratie agricole» qui, aux yeux d'une grande part de la population, a fait son temps. Cette interprétation du scrutin est supportée par le fait que plus de 80 pour cent des votants se sont prononcé de façon indifférenciée sur les trois objets agricoles (soit qu'ils aient glissé trois <non> ou trois <oui> dans l'urne), ce qui indique qu'ils entendaient manifester une attitude générale face à la politique agricole des autorités. Par ailleurs, il apparaît que les Suisse-sse-s sont toujours attaché-e-s à leur paysannerie, et que c'est bien plus la position face à la politique agricole que la position face aux paysans qui a décidé de l'issue négative du scrutin.

Pour revenir à l'article constitutionnel sur l'agriculture, nous pouvons résumer les principales caractéristiques des partisans et des adversaires du projet. En premier lieu, notons que la plupart des variables socio-démographiques n'entrent pas en ligne de compte dans la détermination du vote: ni le sexe, ni l'âge, ni le niveau de formation, pour n'en relever que les plus classiques, n'ont influencé la décision de manière significative. Seuls la région linguistique, et plus nettement encore le statut social, ont produit un impact observable sur le vote. Dans le camp des adversaires du projet, on retrouve surtout des Suisses alémaniques - sans doute plus sensibles aux arguments écologistes, notamment des petits paysans/paysans bio -, ainsi que des commerçants

et artisans, des employés (cadres moyens ou supérieurs) et des ouvriers. Dans le camp des partisans, surreprésenté en Suisse romande, ce sont bien sûr les paysans qui sont nombreux, de même que les enseignants et les professions libérales. Au niveau politique, le <oui> l'emporte chez les citoyens confiants dans le gouvernement, plutôt centristes ou de droite (particulièrement parmi les partisans de l'UDC et du PDC, à forte assise rurale) et fortement attachés à un parti; tandis que les citoyens méfiants, avec peu ou pas d'attache partisane rejoignent dans le camp du <nom l'électorat de gauche, qui a presque parfaitement répondu aux mots d'ordre de ses partis fédéraux (le PSS, le PES et l'AdI prônaient un triple <non>)

Pour ce qui est des motivations du vote, notre analyse montre que ce n'est pas «la peur alémanique du changement» qui a conduit à l'échec de l'article constitutionnel et de la politique agricole en général: la moitié des opposants estime que le projet ne va pas assez loin, ni dans le sens du marché ni dans le sens de l'écologie. A cela s'ajoute qu'un quart des adversaires mentionne son opposition aux gros producteurs et à la politique agricole bureaucratique des autorités, ce qui pour le moins n'équivaut pas à la recherche du status quo. Parmi les partisans du projet, c'est notamment la volonté de soutenir l'agriculture et de rassurer les paysans qui s'est exprimée; par ailleurs, 43 pour cent d'entre eux partagent l'avis que l'article aurait introduit un progrès dans la politique agricole: ceci reflète les contradictions qui ont caractérisé la campagne, menée par les uns et les autres autour des mêmes enjeux avec des conclusions opposées. Notre analyse du soutien aux arguments entendus durant cette campagne aboutit à la même remarque: le 12 mars 1995, le <oui> comme le <non> aux objets agricoles ont été un message de changement à l'adresse des autorités, et non une sanction à l'égard du monde paysan.

Révision de l'arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents)

Le commerce de contingents laitiers voulu par le Conseil fédéral et le Parlement a été attaqué par voie de référendum par l'Association suisse des petits et moyens paysans (VKMB). La décision du peuple suisse a été claire: 63.4 pour cent des votants et tous les cantons à l'exception de quatre cantons romands - rappelons toutefois que la double majorité n'était pas nécessaire-ont refusé la révision de l'arrêté sur l'économie laitière. L'argument principal des promoteurs de la révision était que celle-ci introduirait une marge de manoeuvre pour les exploitations paysannes, autrement dit qu'elle développerait l'agriculture dans le sens du marché et la rendrait plus compétitive et plus efficace. Il apparaît que les partisans du projet ont effectivement été sensibles à cet argument, puisque la moitié d'entre eux le cite comme l'une des deux motivations essentielles de leur décision. Quant aux opposants, un tiers d'entre eux font valoir le caractère inégalitaire de la révision, qui défavorise selon eux les petits producteurs; d'autres s'opposent au commerce de contingents ou au système même des contingents, qui est un encouragement à la surproduction débouchant sur les excédents que l'on connaît. L'analyse du soutien aux arguments de la campagne révèle en outre qu'une majorité des adversaires de la révision craignait que celle-ci n'entraîne des conséquences négatives pour la qualité des produits, l'environnement et les animaux.

Révision de la loi sur l'agriculture (contributions de solidarité)

Le projet des autorités prévoyant des contributions de solidarité entre paysans d'une même branche a également été combattu par un référendum lancé par le VKMB. La décision du souverain a été encore plus tranchée que celle portant sur les contingents laitiers: seuls 33.7 pour cent des participants au scrutin ont accepté la révision et pas plus de trois cantons (JU, VD, FR). Notre analyse montre que la perplexité a été de mise devant cet objet: une part importante des citoyen-ne-s interrogé-e-s sur leurs motivations de vote n'ont

pas été capables de fournir une réponse ou alors admettent s'en être remis à l'avis de tiers pour prendre une décision. Parmi les partisans du projet, c'est la nécessité du principe de solidarité, le développement du marketing et la libéralisation de l'agriculture qui sont le plus souvent avancés, tandis que les opposants disent exactement le contraire: ni la révision n'est nécessaire ni le marketing souhaitable, en particulier. parce que le fait de renforcer les organisations agricoles ne profitera pas aux petits paysans. En observant le soutien aux arguments de la campagne, on apprend de plus que l'argument des opposants selon lequel il est inacceptable de forcer les agriculteurs écologiques à financer la promotion de méthodes de production qu'ils réprouvent fait le plein des voix parmi les adversaires de la révision et qu'en même temps il divise ses partisans eux-mêmes, preuve supplémentaire que la dimension écologique a été centrale dans le débat sur réforme de l'agriculture suisse.

Le frein aux dépenses

Acceptée par tous les cantons et avec une très confortable majorité de 83.1 pour cent des votants, l'inscription dans la Constitution d'une mesure procédurale visant à endiguer les futures dépenses de l'État avait bénéficié du soutien de tous les partis fédéraux à l'exception du PÉS (qui prônait le <non>) et du PSS (qui laissait la liberté de vote). Pour ce qui est du profil socio-politique de ses partisans et opposants, le frein aux dépenses restera probablement comme l'un des votes les plus indifférenciés de cette décennie. En premier lieu, aucune des caractéristiques socio-démographiques n'est significativement corrélée au comportement de vote, si ce n'est (très faiblement) le niveau de formation: les collégiens/gymnasiens ont plébiscité le projet, tandis que les citoyen-ne-s les moins formé-e-s et les universitaires se sont montrés plus réservés. Au niveau des variables politiques, seule l'identification partisane a exercé une certaine influence: les citoyen-ne-s proches d'aucun parti ont accepté moins massivement le projet, de même que l'électorat de gauche. Pour ce qui est des motivations du vote, retenons que les votants ont été sensibles à la présentation alarmiste par le Conseil fédéral de l'état des finances nationales, et qu'aussi bien les partisans du projet que ses opposants estiment que les autorités-doivent mettre sur pied un véritable programme d'économies. Voilà qui semble indiquer la volonté des citoyen-ne-s suisses de voir se poursuivre les efforts d'assainissement des finances fédérales.

La participation

Avec un taux de participation de 37 pour cent, le scrutin du 12 mars 1995 a été peu mobilisateur; il se situe notamment en-dessous de la moyenne pour le début des années 1990 (43 pour cent). Apparemment, le caractère technique des objets proposés en votation, ainsi que les nombreuses contradictions dans les arguments avancés au cours de la campagne, ont dissuadé beaucoup de citoyen-ne-s de se déplacer aux urnes. Ce fait est confirmé par le niveau très bas de la compétence politique enregistré à l'occasion de ce scrutin: la proportion d'«incompétents» (dépassant la moitié des interviewés pour les quatre objets) est largement supérieure à la moyenne - par exemple: 30 pour cent entre 1981 et 1991. Pour le reste, le profil socio-politique des «incompétents» est conforme aux observations habituelles réalisées au moyen des enquêtes VOX.